

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu du conseil municipal du 12/04/2019

L'an deux mille dix-neuf et le 12 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Ruffieu, s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Eric PILLARD, Maire.

**Présents** : Pierre BROUSSART, Chantal FAUTH, Corinne GONGUET, Alphonse GROBON, Arlette MARCELAT, Éric PILLARD, Martine VARENNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Absent** : Marie-Dominique VIDAL

**Elu secrétaire de séance** : Pierre BROUSSART

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2019
- Vote du Compte Administratif (Budget général, Eau et Assainissement, Forêt)
- Vote du Compte de Gestion (Budget général, Eau et Assainissement, Forêt)
- Affectation des Résultats
- Vote des Budgets Primitifs (Budget Général, Eau et Assainissement, Forêt)
- Vote de Taux d'impositions, des Taxes locales
- Questions diverses

OoOoOoO

En introduction M. le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour l'examen des contrats de travail de Mme Mariamon et de M. Delbeke. Demande acceptée.

C. Gonguet demande pourquoi les membres du conseil, qui étaient par ailleurs informés de la tenue de la réunion, n'ont pas reçu de convocation officielle comme l'oblige la procédure. Reconnaisant un oubli M. le Maire demande si les membres présents souhaitent annuler la réunion. A l'unanimité la réunion est maintenue.

Les comptes nous sont présentés par Mmes Monique Berne venue apporter son assistance et sa compétence et Emmanuelle Mariamon, nouvelle secrétaire de notre mairie.

#### **- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2019**

Le compte-rendu du 29/03/2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **- Vote du Compte Administratif (Budget général, Eau et Assainissement, Forêt, CCAS)**

L'examen des différents postes ayant été vu le 08/04/19 lors de la réunion de la commission des finances, élargie à l'ensemble des membres du conseil, il n'est donc pas utile de revenir sur les sommes enregistrés dans celui-ci.

Le résultat de l'exercice général s'établit à 144 247,47 se décomposant comme suit :

- Résultat de fonctionnement : 106 037,53€ reporté sur le budget 2019
- Résultat d'investissement : 38 209,94€ reporté sur le budget 2019

Un tour de table étant demandé pour que chaque conseiller puisse faire part de son analyse de la gestion communale, P. Broussart intervient pour afficher ses réserves quant au sérieux du suivi de la gestion communale par l'exécutif. Il rappelle la gêne suscitée lors de la rencontre avec les maires de Ht Valromey, quand M. Giraud-Guigue a demandé le montant du budget de la commune et qu'aucun membre de l'exécutif n'a pu lui fournir l'information. Il évoque au passage les conséquences budgétaires de la volonté affirmée par la majorité de l'époque de voir la commune restée indépendante. Il se pose la question de savoir comment sont suivis les comptes quand il a été payé une somme de 350€ au cabinet GSM en novembre 2018 alors qu'il ne s'agissait que d'un devis et que la prestation n'a pas été faite. Il évoque également le fait que depuis l'arrivée des nouveaux exploitants du Relais Saint Didier, la commune paye les factures d'électricité et qu'il faille la

préparation du budget pour que l'on s'en rende compte. Il met en cause le fait qu'en prévision des travaux à réaliser sur le patrimoine communal il n'y ait pas de demande de subvention qui aient été faites. En conséquence P. Broussart informe le conseil, que face à cette situation il s'abstiendra de voter le compte administratif 2018.

C. Fauth intervient pour demander à M. le Maire de préciser concrètement les organismes auxquels les demandes de subventions ont été adressées. M. le Maire répond avoir eu des contacts avec Bourg qui l'a informé de l'absence de subvention pour les travaux envisagés. A. Marcellat intervient pour dire qu'aucune demande de subvention n'a été adressée à la Région. Elle s'étonne que pendant toute la durée d'occupation du logement de la Cure par Mme Vidal et M. Gehant le loyer n'ait jamais été réévalué comme cela était prévu sur le bail et que celui signé par les nouveaux occupants ne fait mention d'aucune augmentation. Par ailleurs elle signale que dans le bail signé avec les nouveaux occupants du Relais St Didier la prise en charge de la hotte et de la VMC n'est pas prévue laissant leur entretien à la charge de la commune.

Comme le veut la procédure M. le Maire se retire pour que puisse avoir lieu le vote du compte administratif 2018 sous la responsabilité de M. Varenne adjointe au maire.

**Celui-ci est adopté par une voix pour (M. Varenne) et 5 abstentions (C. Fauth, C. Gonguet, A. Marcellat, A. Grobon, P. Broussart).**

#### **- Vote du Compte de Gestion (Budget général, Eau et Assainissement, Forêt, CCAS)**

- Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité**

#### **- Vote des Budgets Primitifs (Budget Général, Eau et Assainissement, Forêt)**

##### **Budget Forêt :**

Les dépenses d'investissement prévues en 2019 s'élevant à 28 760€ et les recettes à 550€, le conseil opte pour un virement de la section fonctionnement à la section investissement de 28 210 sans affectation. Le budget fonctionnement s'équilibre pour les recettes et les dépenses sur la somme de 83 801,94€.

**Pour 3**

**Contre 0**

**Abstention 4**

##### **Budget eau et assainissement:**

Si le budget fonctionnement 2018 termine avec un déficit de 3 571,76€ malgré une subvention du budget général de 45 000€, suite à l'augmentation du tarif de l'eau votée par le conseil en 2018 le projet de budget de 2019 devrait nous permettre d'avoir un budget en équilibre à 50 455,76€ avec une subvention du budget général réduite à 10 438€. On se rapproche ainsi de la règle qui veut que les budgets de l'eau et de l'assainissement s'autofinancent. Pour ce qui concerne les investissements, si des travaux sur les canalisations sont à prévoir, en raison du transfert des compétences de l'eau et

de l'assainissement à la CCBS en 2022 (imposé par la loi NOTRe), le conseil juge prudent d'attendre de voir comment la situation d'ici à 2022 va se mettre en place.

**Pour 3**

**Contre 0**

**Abstention 4**

### **Budget général**

Le prévisionnel de fonctionnement pour 2019 se situe en équilibre à 397 156,48€ (405 477,43€ pour l'exercice 2018) dont environ 50 000€ sont dues aux suites du différend qui oppose la commune aux anciens gérants du Relais St Didier,. Pour le prévisionnel d'investissement il se situe à 102 968,94€. Les travaux concernant l'église (mur, charpente, toiture) ayant été différés depuis de nombreuses années, il est urgent aujourd'hui de les engager. A cet effet il est prévu un investissement de 66 885€. Mme Mariamon nous informe de la possibilité d'une demande de subvention en préfecture (DRAC) mais dont les dossiers de candidature devaient être déposés avant le 28/02/19 pour un passage en commission le 07/03/19. Aucun dossier n'ayant été déposé il y a peu d'espoir de toucher une subvention cette année. Néanmoins Mme Mariamon a déposé un dossier qui pourrait être examiné en cours d'année. Aussi en raison de l'urgence de la situation et de l'état de nos disponibilités financières, il est décidé, en regard des taux actuellement pratiqués, de se tourner vers un emprunt bancaire. Ceux actuellement en cours se terminant en 2020, il sera souhaitable de négocier un différé de remboursement d'un an afin de rendre la charge plus facilement supportable. Cette démarche devra être faite dans les délais les plus courts pour être intégrée au budget 2019. Elle n'entamera pas à priori nos chances de toucher une subvention.

Par ailleurs en raison de la panne définitive de la chaudière de la cure il est nécessaire d'en assurer le changement dans les meilleurs délais (coût : 5 100€). Pour ce qui concerne les travaux à faire sur le bâtiment de la mairie, ceux-ci devront encore attendre. M. Le Maire nous informe que les subventions possibles ne s'obtiennent qu'en cas de réfection totale.

### **- Affectation des Résultats**

**Pour 3**

**Contre 0**

**Abstention 4**

### **- Vote de Taux d'impositions, des Taxes locales**

Les taux d'imposition ayant été augmentés en 2018, le Conseil, à l'unanimité ne les modifie pas cette année.

En marge de la discussion budgétaire Madame Berne informe le conseil de la possibilité de regrouper les dépenses en postes significatifs d'une orientation budgétaire et de disposer d'une information prenant en compte l'évolution de ces postes dans le temps.

### **Examen des contrats de travail de Mme Mariamon et de M. Delbeke.**

M. le Maire informe le Conseil que les CDI n'existant pas dans la fonction publique, comme il l'avait été envisagé lors de la dernière réunion du Conseil, il nous est proposé soit de prolonger le CDD de M. Delbeke de 6mois (octobre) pour ensuite prolonger par un statut d'employé stagiaire de 6 mois. Pour Mme Mariamon M. le Maire nous informe que le tableau des emplois ayant été voté avec une durée de travail hebdomadaire de 16h (temps de travail de Mme Latouche) et le contrat comme la durée effective de travail étant de 18h, il est nécessaire de corriger et de voter.

Unanimité pour une durée de travail de 18h.

En raison de l'arrivée récente de Mme Mariamon dans la profession, P. Broussart propose de fermer le secrétariat au public pendant un après midi pour lui faciliter la prise en main des dossiers sans être dérangée. Il propose de fermer le jeudi après-midi. En fonction de l'évolution du travail cette disposition pourra être revue. Proposition acceptée par le conseil et par Mme Mariamon. Le public sera informé par affichage sur la porte de la Mairie.

### **- Questions diverses**

P. Broussart demande quelles sont les délégations accordées par M. Le Maire à M. Varenne, adjointe au Maire. Il est répondu que suivant arrêté municipal celles-ci sont les suivantes :

Etude, élaboration et suivi des dossiers :

- Finances communales
- Organisation du travail du personnel communal
- Parc locatif

***La séance est levée à 20h30***